

# Commune de Gouvernes

## COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 Mars 2014, s'est réuni en séance publique le Vendredi 28 Mars 2014 à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de M.TASSIN, Maire.

\*\*\*\*\*

### **Présents :**

M. TASSIN, Mme COLLET, M. DEGREMONT, Mme DESPLANCHES, M. CONTANT, Mme BOUZIANE, M. VAN HILLE, Mme FERON, M. MOSSER, Mme LIENKE, M. PONSARD, Mme BOURGEOIS, Mme TORTRAT, M. PANIER, Mme LECOQ.

**Secrétaire de séance :** Mme COLLET

\*\*\*\*\*

M. le Maire déclare ouverte, à 20 h 30, la séance du Conseil Municipal.  
Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme COLLET secrétaire de séance, fonction qu'elle a accepté.  
Les conseillers municipaux élus le 23 mars sont déclarés installés dans leurs fonctions.

### **I.- ELECTION DU MAIRE :**

Séance présidée par M. VAN HILLE doyen d'âge, qui donne lecture des articles du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil désigne deux assesseurs : M. VAN HILLE et M. PANIER. Il est procédé à un scrutin secret :

Nombre de votants :	15
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8
M. Jean TASSIN :	12 voix
Mme Nathalie TORTRAT :	3 voix

**En conséquence M. Jean TASSIN est élu Maire et installé dans ses fonctions.**

Séance présidée ensuite par le Maire.

Le Maire prononce une allocution de remerciements où il exprime son attachement à l'intérêt général, au respect des lois et règlements, à la coopération de tous les conseillers sans aucune discrimination, au respect des différents points de vue, dans l'intérêt général de la commune.

### **II.- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

Sur proposition du Maire, le Conseil adopte à l'unanimité le nombre de 4 adjoints.

### **III.- ELECTION DES ADJOINTS :**

Il est procédé à un scrutin secret, selon les modalités du scrutin de liste définies à l'article L 2122-7-2 du CGCT.

Nombre de votants :	15
Bulletins blancs ou nuls :	3
Suffrages exprimés :	12

La liste ci-dessous a obtenu 12 voix :

**En conséquence sont élus :**

**1<sup>er</sup> Adjoint : M. Philippe DEGREMONT**

**2<sup>ème</sup> Adjoint : M. Michel CONTANT**

**3<sup>ème</sup> Adjoint : Mme Madeleine COLLET**

**4<sup>ème</sup> Adjoint : Mme Jacqueline BOUZIANE**

Les Adjoints sont installés dans leurs fonctions.

**M. le Maire précise les domaines de compétences sur lesquels les Adjoints auront délégation du Maire :**

M. DEGREMONT : Affaires scolaires et périscolaires ; Environnement ; Réseaux ; Sécurité publique.

M. CONTANT : Urbanisme ; Travaux sur bâtiments publics ; Permis de construire ; Autorisations.

Mme COLLET : Voirie : travaux d'entretien et travaux neufs ; Circulation.

Mme BOUZIANE : Vie associative ; Information.

**En outre deux conseillers municipaux auront délégation :**

M. VAN HILLE : Affaires juridiques ; Marchés ; Sécurité des bâtiments.

M. MOSSER : Affaires culturelles ; Publications ; Affaires sociales.

**IV.- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil adopte une délibération donnant délégation au Maire pour les sujets précisés aux alinéas 1°, 3°, 4°, 6°, 7°, 8°, 9°, 10°, 11°, 14°, 15°, 16°, 17°, 18°, 19°, 20°, 24° de l'article L 2122-22 du CGCT.

Il est précisé qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire cette délégation pourra être exercée par un Adjoint dans les conditions de l'article L 2122-17.

**Délibération adoptée à la majorité,**

**par 12 voix pour et 3 voix contre** (Mme TORTRAT, M. PANIER, Mme LECOQ). Ces trois conseillers estiment que les alinéas 4°(marchés publics), 18°(avis sur opérations des établissements publics fonciers), 24°(renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre) ne devraient pas être retenus en raison de l'absence d'urgence. M. le Maire précise que ces articles n'entraînent pas de décision définitive (18°) ou nouvelle (24°) lors des processus concernés, ou qu'ils concernent des affaires déjà votées au Budget par le Conseil municipal (4°).

**V.- DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE (SDESM) :**

M. le Maire résume les évolutions récentes concernant l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Le SDESM succède au SIERSEL et au SMERSEM. Il assure notamment le contrôle de la concession et de son cahier des charges.

Il nous est demandé de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant au Comité de Territoire du SDESM.

Il convient de répondre sans tarder compte tenu d'une très prochaine réunion avec le SDESM, et dans la mesure où ce syndicat a pris récemment en compte nos besoins et nos demandes dans de bonnes conditions, tant pour le réseau de distribution de basse tension, que pour l'amélioration du réseau d'éclairage public.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil désigne à l'unanimité :

- M. TASSIN, M. DEGREMONT comme délégués titulaires,
- Mme COLLET comme déléguée suppléante.

**VI.- INFORMATIONS DIVERSES :**

La traditionnelle « Journée de Nettoyage de Printemps » aura lieu samedi 5 avril.

Il importe de maintenir cette tradition et de la faire vivre, pour la qualité de notre environnement.

La « chasse aux œufs » pour les élèves de l'école aura lieu le même jour, sur le terrain situé à l'arrière de l'école, immédiatement à la suite des opérations du Nettoyage de Printemps.

Le point est fait sur le calendrier prévisionnel des prochains conseils municipaux.

Séance levée à 21 h 40.

Fait en Mairie, le 3 avril 2014  
Le Maire,  
Jean TASSIN